

# Bulletin d'Inscription

## Non-professionnels

**Vide Greniers - Brocante – Foire  
08 MAI 2018 à ROUGIERS**

A retourner dûment complété pour réservation à l'organisateur au plus tard le **31 Mars 2018**

### Je soussigné (e)

Nom/Prénom : .....

Adresse : .....

CP + Ville : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

N° Pièce d'identité : .....

Date et Lieu : .....

Délivré par : .....

### Déclare sur l'honneur :

Ne pas être commerçant (e)

Ne vendre que des objets personnels et usagés

Ne participer qu'à titre exceptionnel à ce type de manifestation

### Réserve d'un emplacement :

1 emplacement de ..... **Mètres** (3.5 € le mètre) = .....

Remarque : .....

Ci-joint la somme de .....

Le chèque est libellé à l'ordre de ROUGIERS EN FETE.

**adresse** : Hôtel de Ville – 83170 ROUGIERS

**tel** : 06.77.06.65.27

Je suis informé qu'une fausse déclaration de ma part serait susceptible d'engager des poursuites pénales à mon encontre.

Fait à : ..... le .....

Signature :

# Vide Greniers – Brocante – Foire Mardi 08 Mai 2018

Organisé

par

L'Association **Rougiers En Fête**

### Règlement :

- L'emplacement minimum est de 2 mètres
- L'installation des stands est prévue entre 6h et 8h
- La circulation et le stationnement sont interdits pendant la durée de la manifestation par arrêté municipal.
- La vente d'armes blanches ou à percussion, ainsi que les insignes et médaille à caractère Nazi, raciste et antisémite sont interdites.
- Les stands de boissons, de denrées alimentaires à consommer sur place, à caractère non professionnel sont interdits.
- L'association organisatrice décline toutes responsabilités en cas de vol ou d'accident pouvant survenir aux stands ou dans le périmètre de la manifestation.
- L'exposant est prié de laisser l'endroit occupé dans un état de propreté correct en le quittant au plus tard à 19h.
- Les emplacements sont fournis sans tables, bâches, sans point d'alimentation électrique et la profondeur n'excède pas 2m.
- Il ne sera effectué aucun remboursement en cas de non occupation du stand.
- Les places non occupées à 7h seront redistribuées.
- Les réservations non accompagnées du bulletin, copie cni recto/verso, justificatif de domicile et du règlement ne seront prises en compte.
- Le numéro d'emplacement sera remis le jour-même dès 6h.

**En cas de non respect du présent règlement,  
l'association organisatrice se réserve le droit de  
procéder à l'exclusion de l'exposant.**

*Toute personne pratiquant le recel ou commettant des infractions assimilées ou voisines de celui-ci, violant les dispositions réglementant la vente ou l'échange de certains objets mobiliers est passible des sanctions prévues aux articles 231-1 et 231-2, 321-7 et 321-8 du code pénal*

**Couper la feuille et envoyer uniquement la fiche renseignée avec le règlement  
copie Carte d'identité et justificatif de domicile**